

Magazine d'informations générales, judiciaires et légales  
108 Rue Fonaudègue  
CS 71900 33081 BORDEAUX CEDEX  
www.echos-judiciaires.com

## ATTESTATION DE PARUTION

Bordeaux, le 3 juillet 2025

### PARUTION :

Département : 33

Journal : Echos-Judiciaires.com

Date de parution : 22 août 2025

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE

*Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.*

*Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

#### ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA REVISION GENERALE

#### DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VENSAC (GIRONDE)

Par arrêté n° 2025\_05 en date du 03 juillet 2025, le Maire de la commune de VENSAC a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

L'enquête publique se déroulera en mairie de VENSAC du lundi 08 septembre 2025 à 09h00 au mercredi 08 octobre 2025 à 16h30.

Le dossier d'enquête publique est consultable en mairie de VENSAC (1 place de la Mairie - 33590 VENSAC) pendant toute la durée de l'enquête, les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 09h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00, et vendredis de 09h00 à 13h00, ainsi que lors des permanences de la commissaire enquêtrice. Il sera également disponible sur le site internet de la mairie <https://www.vensac-medoc.com>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions en langue française :

-sur le registre papier en mairie pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture,

-par courrier postal à l'attention de Madame Véronique FABRE, commissaire enquêtrice au siège de la Mairie - 1 place de la Mairie - 33590 VENSAC,

-par courriel à l'adresse suivante : [mairiedevensac@vensac-medoc.com](mailto:mairiedevensac@vensac-medoc.com)

La commissaire enquêtrice recevra le public en mairie de Vensac aux jours et horaires suivants :

-Lundi 08 septembre de 09h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête)

-Jeudi 25 septembre de 14h00 à 17h00

-Mercredi 01 octobre de 14h00 à 17h00

-Mercredi 08 octobre de 14h00 à 16h30 (clôture de l'enquête)

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées par courrier, auprès de Monsieur le Maire de VENSAC, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire - Mairie de VENSAC « Enquête publique Révision générale du PLU » 1 Place de la Mairie - 33590 VENSAC ou par téléphone au 05.56.09.44.04 (standard).

Caractéristiques principales du projet :

-Mettre le PLU en compatibilité avec le schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de

Médoc Atlantique approuvé le 22/02/2024 ;

-Mettre le PLU en compatibilité avec la loi Littoral et les autres nouvelles lois (climat et résilience, ZAN, etc..)

Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête publique :

Cette enquête publique a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées d'examiner le projet de révision du PLU et de formuler des remarques et observations préalablement à l'approbation du document.

A l'issue de cette enquête et aux vues des conclusions de la commissaire enquêtrice, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport de la commissaire enquêtrice.

Modalités relatives à l'enquête :

Madame Véronique Fabre a été désignée commissaire enquêtrice par le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux par décision n°E25000081 / 33 en date du 03 juin 2025. A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par la commissaire

Le Président, Guillaume Lalau



Verifiez l'authenticité de cette attestation  
en scannant le QR Code ci-contre.

<https://digitalisation.actulegales.fr/#/aeY05gH6b>

Page 1/1

# ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

Magazine d'informations générales, judiciaires et légales  
108 Rue Fonaudègue  
CS 71900 33081 BORDEAUX CEDEX  
www.echos-judiciaires.com

## ATTESTATION DE PARUTION

Bordeaux, le 3 juillet 2025

### PARUTION :

Département : 33

Journal : Echos-Judiciaires.com

Date de parution : 15 septembre 2025

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE

*Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.  
Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA REVISION GENERALE

### DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VENSAC (GIRONDE)

Par arrêté n° 2025\_05 en date du 03 juillet 2025, le Maire de la commune de VENSAC a donné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

L'enquête publique se déroulera en mairie de VENSAC du lundi 08 septembre 2025 à 09h00 au mercredi 08 octobre 2025 à 16h30.

Le dossier d'enquête publique est consultable en mairie de VENSAC (1 place de la Mairie - 33590 VENSAC) pendant toute la durée de l'enquête, les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 09h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00, et vendredis de 09h00 à 13h00, ainsi que lors des permanences de la commissaire enquêteuse. Il sera également disponible sur le site internet de la mairie <https://www.vensac-medoc.com>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions en langue française :

-sur le registre papier en mairie pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture,

-par courrier postal à l'attention de Madame Véronique FABRE, commissaire enquêteuse au siège de la Mairie - 1 place de la Mairie - 33590 VENSAC,

-par courriel à l'adresse suivante : [mairie@vensac-medoc.com](mailto:mairie@vensac-medoc.com)

La commissaire enquêteuse recevra le public en mairie de Vensac aux jours et horaires suivants :

-Lundi 08 septembre de 09h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête)

-Jeudi 25 septembre de 14h00 à 17h00

-Mercredi 01 octobre de 14h00 à 17h00

-Mercredi 08 octobre de 14h00 à 16h30 (clôture de l'enquête)

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées par courrier, auprès de Monsieur le Maire de VENSAC, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire - Mairie de VENSAC « Enquête publique Révision générale du PLU » 1 Place de la Mairie - 33590 VENSAC ou par téléphone au 05.56.09.44.04 (standard).

Caractéristiques principales du projet :

-Mettre le PLU en compatibilité avec le schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de

Médoc Atlantique approuvé le 22/02/2024 ;

-Mettre le PLU en compatibilité avec la loi Littoral et les autres nouvelles lois (climat et résilience, ZAN, etc...)

Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête publique :

Cette enquête publique a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées d'examiner le projet de révision du PLU et de formuler des remarques et observations préalablement à l'approbation du document.

A l'issue de cette enquête et aux vues des conclusions de la commissaire enquêteuse, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport de la commissaire enquêteuse.

Modalités relatives à l'enquête :

Madame Véronique Fabre a été désignée commissaire enquêteuse par le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux par décision n°E25000081 / 33 en date du 03 juin 2025. A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par la commissaire

Le Président, Guillaume Lalau



Verifiez l'authenticité de cette attestation  
en scannant le QR Code ci-contre.



## ATTESTATION DE PARUTION

**Support de parution :** Journal du Medoc  
**Date de publication :** 12 septembre 2025  
**Département :** 33 - Gironde  
**N° Client :** 201803

Madame, Monsieur

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez pour la publication de vos formalités.  
Vous trouverez ci-dessous l'attestation de parution.  
Nous restons à votre disposition au 05 56 44 72 24



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE  
ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE À LA REVISION GENERALE  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE  
DE VENSAC (GIRONDE)**

Par arrêté n° 2025\_05 en date du 03 juillet 2025, le Maire de la commune de VENSAC a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

L'enquête publique se déroulera en mairie de VENSAC du lundi 08 septembre 2025 à 09h00 au mercredi 08 octobre 2025 à 16h30. Le dossier d'enquête publique est consultable en mairie de VENSAC (1 place de la Mairie - 33590 VENSAC) pendant toute la durée de l'enquête, les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 09h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00, et vendredis de 09h00 à 13h00, ainsi que lors des permanences de la commissaire enquêtrice. Il sera également disponible sur le site internet de la mairie <https://www.vensac-medoc.com>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions en langue française :

- sur le registre papier en mairie pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture,
- par courrier postal à l'attention de Madame Véronique FABRE, commissaire enquêtrice au siège de la Mairie - 1 place de la Mairie - 33590 VENSAC,
- par courriel à l'adresse suivante : [mairiedevensac@vensac-medoc.com](mailto:mairiedevensac@vensac-medoc.com)

La commissaire enquêtrice recevra le public en mairie de Vensac aux jours et horaires suivants :

- Lundi 08 septembre de 09h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête)
- Jeudi 25 septembre de 14h00 à 17h00
- Mercredi 01 octobre de 14h00 à 17h00

- Mercredi 08 octobre de 14h00 à 16h30 (clôture de l'enquête)

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées par courrier, auprès de Monsieur le Maire de VENSAC, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire - Mairie de VENSAC " Enquête publique Révision générale du PLU " 1 Place de la Mairie - 33590 VENSAC ou par téléphone au 05.56.09.44.04 (standard).

Caractéristiques principales du projet :

- Mettre le PLU en compatibilité avec le schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de Médoc Atlantique approuvé le 22/02/2024 ;
- Mettre le PLU en compatibilité avec la loi Littoral et les autres nouvelles lois (climat et résilience, ZAN, etc...)

Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête publique :

Cette enquête publique a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées d'examiner le projet de révision du PLU et de formuler des remarques et observations préalablement à l'approbation du document.

A l'issue de cette enquête et aux vues des conclusions de la commissaire enquêtrice, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport de la commissaire enquêtrice.

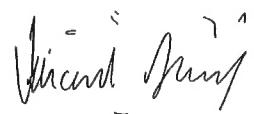
Modalités relatives à l'enquête :

Madame Véronique Fabre a été désignée commissaire enquêtrice par le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux par décision n°E25000081 / 33 en date du 03 juin 2025. A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par la commissaire enquêtrice, qui rencontrera sous huit jours le Maire afin de lui communiquer un procès-verbal de synthèse des observations. Dans un délai de quinze jours, le Maire pourra éventuellement produire ses observations. Le rapport, conforme aux dispositions des articles L 123-15 et R 123-19 du code de l'environnement, relatéra le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport est des conclusions de la commissaire enquêtrice sera adressée à Monsieur le Préfet du département de la Gironde et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Une copie du rapport est des conclusions de la commissaire enquêtrice sera déposée en mairie et sur le site internet suivant : <https://www.vensac-medoc.com> pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Maire,  
J.L. PIQUEMAL



**ALC REGIE**  
6 Rue Pierre et Marie Curie  
CS 42110  
33525 BRUGES Cedex  
Tél : 05.56.44.72.24

Sous réserve d'incident technique / conformité juridique,  
le Président



## ATTESTATION DE PARUTION

**Support de parution :** Journal du Medoc  
**Date de publication :** 22 août 2025  
**Département :** 33 - Gironde  
**N° Client :** 201803

Madame, Monsieur

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez pour la publication de vos formalités.  
Vous trouverez ci-dessous l'attestation de parution.  
Nous restons à votre disposition au 05 56 44 72 24



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE  
ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE À LA REVISION GENERALE  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE  
DE VENSAC (GIRONDE)**

Par arrêté n° 2025\_05 en date du 03 juillet 2025, le Maire de la commune de VENSAC a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

L'enquête publique se déroulera en mairie de VENSAC

du lundi 08 septembre 2025 à 09h00 au mercredi 08 octobre 2025 à 16h30.

Le dossier d'enquête publique est consultable en mairie de VENSAC (1 place de la Mairie - 33590 VENSAC) pendant toute la durée de l'enquête, les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 09h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00, et vendredis de 09h00 à 13h00, ainsi que lors des permanences de la commissaire enquêtrice. Il sera également disponible sur le site internet de la mairie

<https://www.vensac-medoc.com>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions en langue française :

- sur le registre papier en mairie pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture,

- par courrier postal à l'attention de Madame Véronique FABRE, commissaire enquêtrice au siège de la Mairie - 1 place de la Mairie - 33590 VENSAC,

- par courriel à l'adresse suivante : [mairledevensac@vensac-medoc.com](mailto:mairledevensac@vensac-medoc.com)

La commissaire enquêtrice recevra le public en mairie de Vensac aux jours et horaires suivants :

- Lundi 08 septembre de 09h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête)

- Jeudi 25 septembre de 14h00 à 17h00

- Mercredi 01 octobre de 14h00 à 17h00

- Mercredi 08 octobre de 14h00 à 16h30 (clôture de l'enquête)

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées par courrier, auprès de Monsieur le Maire de VENSAC, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire - Mairie de VENSAC " Enquête publique Révision générale du PLU " 1 Place de la Mairie - 33590 VENSAC ou par téléphone au 05.56.09.44.04 (standard).

Caractéristiques principales du projet :

- Mettre le PLU en compatibilité avec le schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de Médoc Atlantique approuvé le 22/02/2024 ;

- Mettre le PLU en compatibilité avec la loi Littoral et les autres nouvelles lois (climat et résilience, ZAN, etc...)

Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête publique :

Cette enquête publique a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées d'examiner le projet de révision du PLU et de formuler des remarques et observations préalablement à l'approbation du document.

A l'issue de cette enquête et aux vues des conclusions de la commissaire enquêtrice, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport de la commissaire enquêtrice.

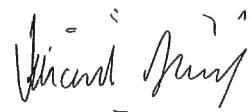
Modalités relatives à l'enquête :

Madame Véronique Fabre a été désignée commissaire enquêtrice par le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux par décision n°E25000081 / 33 en date du 03 juin 2025. A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par la commissaire enquêtrice, qui rencontrera sous huit jours le Maire afin de lui communiquer un procès-verbal de synthèse des observations. Dans un délai de quinze jours, le Maire pourra éventuellement produire ses observations. Le rapport, conforme aux dispositions des articles L 123-15 et R 123-19 du code de l'environnement, relatera le déroulement de l'enquête et examinerá les observations, propositions et contre-propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport est des conclusions de la commissaire enquêtrice sera adressée à Monsieur le Préfet du département de la Gironde et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Une copie du rapport est des conclusions de la commissaire enquêtrice sera déposée en mairie et sur le site internet suivant : <https://www.vensac-medoc.com> pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Maire,  
J.L. PIQUEMAL



**ALC REGIE**  
6 Rue Pierre et Marie Curie  
CS 42110  
33525 BRUGES Cedex  
Tél : 05.56.44.72.24

Sous réserve d'incident technique / conformité juridique,  
le Président



## Police Municipale

Procédure N°: 43 / 2025



## Rapport d'information

Objet :

AFFICHAGE MUNICIPAL

"AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE"

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA  
REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VENSAC

Observations marginales :

Nous soussignés, Gaëlle FLORY, Brigadier-chef Principal, agent de Police Judiciaire Adjoint, agréé et assermenté.

En poste à la Police Municipale de VENSAC, agissant en uniforme et revêtus des insignes apparents de notre fonction.

Conformément aux ordres reçus et sous couvert de notre hiérarchie.

Vu les articles 21-2°, 429 et D15 du Code de Procédure Pénale,  
Vu l'article L511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure,

Rapportons les opérations suivantes :

Ce jour vendredi vingt-deux août deux mil vingt-cinq, à la demande de Monsieur le Maire, avons procédé à l'affichage municipal de l'avis d'enquête public portant sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de VENSAC.

L'affichage a été réalisé sur les panneaux municipaux situés :

- Route des Trieux,
- Route du Furest,
- Route du Lisey,
- Route des Arrestieux (n°63),
- Rue des Embruns à Vensac Océan,
- Route de Cassanac (face n°39),
- Passage des Tuillières,
- Rue de Lousteauneuf,
- Impasse de la Fondvive,
- Route de Saint Vlviens,
- Route de la Coudaille,
- Route de Saingau,
- Passage du Guâ,
- Place de l'église (cabinet médical).

Avons pris plusieurs photos de l'affichage réalisé et, les joignons au présent rapport d'information que nous transmettons à Monsieur le Maire de VENSAC.

Fait à Vensac, le 22.08.2025.

Le Brigadier-chef Principal,

Gaëlle FLORY.

### DESTINATAIRES :

Monsieur le Maire de Vensac,  
Archives Police Municipale.



